

ILS IRONT LOIN



PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2014-2015

Date d'approbation du conse	eil d'établissement : juin 2018
Nom de l'école : Saint-Émile	Nom de la directrice : Caroline Waszczuk
X ÉCOLE PRIMAIRE	
☐ ÉCOLE SECONDAIRE	Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :
Nombre d'élèves :208	Caroline Waszczuk
	Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :
	Manon Lalancette (enseignante), Sébastien Labelle (enseignant), Caroline Waszczuk (directrice)

ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

En 2014-2015, 56% des élèves disaient avoir subi des insultes verbales au cours des deux semaines précédant la passation du QES. (. 4ème année= 52%, 5 ème année= 53% 6 ème année= 64%).

En 2015-2016 :58% des élèves disent avoir subi des insultes verbales au cours des deux semaines précédant la passation du QES (4 ème année : 49%, 5 ème année : 68%, 6 ème année : 65%)

En 2016-2017 : QES n'a pas été utilisé, mais en fonction de la situation particulière vécue de janvier à mai, la direction juge que la cible n'est pas atteinte.

En 2017-2018 : LE QES n'a pas été utilisé, il est donc difficile d'évaluer la cible. Cependant, l'organisation de la cour de récréation à grandement contribué à la diminution de conflits sur la cour de récréation.

La cible : diminuer de 7% le nombre d'élèves qui se disent victime d'insultes verbales n'est donc pas atteint.

Hypothèses

Difficulté de cohésion dans l'application du plan de surveillance stratégique et de l'application de la technique ARASS (cohésion plus grande : rencontre de la direction dans les groupes et avec les membres du personnel et du SDG)

Manque d'habiletés sociales chez les élèves. (à poursuivre)

Manque d'organisation et de structure sur la cour d'école (beaucoup mieux en 2017-2018)

Certains jeux sont plus problématiques (forts et buttes de neige, soccer) (aspect compétitif très problématique : les enfants ne jouent pas pour jouer)

Certains moments sont identifiés comme étant plus problématiques; récréation et heure du dîner. (les moments du SDG sont encore problématiques)

Manque de modélisation des comportements attendus. (sera travaillé en 2018-2019 dans le cadre de la démarche du code de vie)

Le temps consacrés aux interventions est plus important du côté du 2 ème et 3 ème cycle et peut nuire à la surveillance. (ce temps à relativement diminué)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école	Date de passation
QES	1 ^{er} et 2 juin 2016

Forces du milieu

- > Climat relationnel : l'aspect relationnel est une force de l'école (relation entre les élèves et les membres du personnel).
- Peu ou pas de situations d'intimidation ou de cyberintimidation
- > Augmentation du taux de dénonciation de 74% à 86%
- La surveillance aux toilettes a fait augmenter le sentiment de sécurité des élèves.

Vulnérabilités ou problématiques	Cible	Moyens retenus	Comportements attendus
Le nombre d'insultes n'a pas diminué. Plusieurs élèves s'insultent pour « niaiser » Les élèves ne savent pas comment s'occuper. Les élèves ne savent pas comment utiliser adéquatement le matériel. Les élèves manquent d'habiletés sociales	Diminuer de 5% le nombre d'élèves qui se disent victime d'insultes verbales. Augmenter les habiletés sociales chez les élèves afin de favoriser une résolution de conflit plus adéquate et une meilleure gestion de la colère et de la frustration.	Enseigner explicitement ce que représente la violence verbale et modéliser les comportements attendus (Tous les élèves de l'école); Poursuite de l'implantation du programme d'habiletés sociales Vers le Pacifique du programme de médiation par les pairs Utilisation de certaines techniques d'impacts en classe.	De la part du personnel : Implantation du programme de développement des habiletés sociales en classe.(vers le pacifique) Viser une cohérence d'équipe dans l'intervention auprès des élèves et le respect des règles. Utilisation des stratégies de résolution de conflits par to le personnel. Application plus rigoureuse du plan de surveillance stratégique Utiliser la technique d'intervention ARASS pour interveni auprès des élèves et modéliser les comportements attendus en lien avec la violence verbale (Personnel de
Organisation de la cour d'école	Structurer la cour de récréation et les activités.	Poursuivre la structuration de la cour de récréation : zone artistique et espace gazonnée	l'école). De la part des élèves : Les élèves utiliseront de meilleures stratégies afin de résoudre leur conflit pacifiquement.
Code de vie et encadrement des élèves		Mise en œuvre du nouveau code de vie centré sur les valeurs privilégiées par l'école, les élèves et les parents : bienveillance / persévérance/estime de soi et responsabilité.	
		Modélisation des comportements attendus par tout le personnel de l'école. Mise en place de l'implantation de la valeur de la bienveillance en 2018-2019	

Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM) Les parents des élèves sont informés du protocole d'intervention de l'école. Les parents des élèves (victimes et auteurs) sont informés à chaque acte de violence verbale ou physique consigné dans le cartable de signalement ainsi que du suivi apporté. Les parents seront sensibilisés au concept de la bienveillance lors des soirées de parents / l'info parents Les parents sont sensibilisés au programme de développement des habiletés sociales

LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
Signaler ou se plaindre auprès d'un adulte de l'école.	Signaler ou déposer une plainte en complétant une fiche de signalement disponible auprès de la direction de l'école.	Compléter la fiche de signalement ou de plainte. Remettre la fiche de signalement à la direction.

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

- > Signalements et plaintes consignés dans un cartable Loi 56, accessible uniquement dans le bureau de la direction, par la direction et la personne désignée comme responsable du Plan de lutte.
- > Informations transmises uniquement aux intervenants de l'école responsables de la mise en place des interventions et/ou du suivi du signalement ou de la plainte. La direction de l'école qui est saisi d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves

directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.

LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté

- 1. Compléter la fiche de signalement ou de plainte;
- 2. Remettre la fiche de signalement à la direction;
- 3. Au besoin, et selon la situation, mettre rapidement des mesures de sécurité qui seront réévaluées par la suite;
- 4. Informer les parents de la victime et de l'élève auteur;
- 5. Suivi du signalement;
- 6. Interventions;
- 7. Informer les intervenants auprès de l'élève de la situation et de ce qui a été mis en place.

Mesures de soutien de l'élève victime	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
 Prévenir (ARASS); Apporter des soins, s'il y a lieu; Protéger et vérifier l'état émotif; Questionner sur l'événement; Rassurer et informer des actions à venir (signalement); Référer vers une ressource professionnelle interne ou externe, au besoin. 	Questionner l'élève dans les jours qui suivent (situation réglée ? récidive ? état émotif ?).

Mesures de soutien de l'élève témoin	Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins
	restent vigilants et se responsabilisent lors
	d'une situation
Prévenir (ARASS);	Féliciter l'élève de son geste.
Protéger et vérifier l'état émotif;	
Questionner sur l'événement;	Reconnaître l'importance de leur geste et
 Rassurer et informer des actions à venir (signalement); 	les bienfaits sur la victime, l'auteur et le
Aviser l'élève de la disponibilité des intervenants pour dialoguer	climat de sécurité dans l'école.
	Remercier et rester disponible pour l'élève dans les jours qui suivent.

lesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement	Sanctions disciplinaires	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
 Prévenir (ARASS) et donner des moyens pour modifier comportement; Appliquer les étapes de <i>Résolution de conflits</i> (tableau dans l'agenda); S'assurer de la disponibilité émotive de l'élève; Questionner sur l'événement; Informer des actions à venir (signalement); S'assurer de la collaboration des parents; Maintenir et renforcer le lien affectif avec les adultes de l'école; Référer vers une ressource professionnelle interne ou externe. 	Arrêt d'agir Retrait Rencontre de médiation Réflexion écrite Rencontre avec la direction ou tout autre intervenant désigné Réparer Application des sanctions du code de vie (voir agenda) ou toute autre mesure disciplinaire jugée nécessaire	Questionner sur une base régulière l'élève sur ses comportements. Rencontres de suivis avec le professionnel (le)s. Renforcer et valoriser les comportements attendus.